



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

61^e Séance tenue le 16 mars 2015 à 17 h 30

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M^{me} Sylvie Goneau, présidente et conseillère, district de Bellevue (no 14)
M. Mike Duggan, conseiller - district de Lucerne (no 2)
M. Jean Lessard, conseiller - district de la Rivière-Blanche (no 16)
M. David Reford, citoyen, producteur agricole
M. Philippe Thompson, citoyen, producteur agricole
M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, responsable commissions et comités

Personnes-ressources :

M. Éric Boutet, directeur adjoint - Planification
M. Dave Cassivi, chargé de projets en environnement
M. Réjean Martineau, chef de division aménagement et revitalisation

Autres :

M. Jean-Jacques Simard, consultant « événement porte ouverte »
M. Vincent Philibert, directeur de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)
M. Dominic Hamelin-Jonhston – Période de questions des citoyens et citoyennes
M. Pablo Berlanga – Période de questions des citoyens et citoyennes

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 40

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 60^e séance tenue le 16 février 2015
4. Suivi du procès-verbal de la 60^e séance tenue le 16 février 2015
5. Suivi des dossiers
6. Date de la prochaine assemblée
7. Information sur l'événement de porte ouverte
8. Information sur la Tournée des élus de la table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)
9. Période de questions des citoyennes et citoyens
10. Information sur la mise en place du marché de la Fonderie
11. Demande d'exclusion de la zone agricole formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec du lot numéro 5 383 714 du cadastre du Québec afin de permettre la réalisation d'un projet commercial à l'intersection du chemin Filion et de la rue Georges
12. Sujets divers
13. Levée de la séance

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la 60^e séance tenue le 16 février 2015

Le procès-verbal de la 60^e séance tenue le 16 février 2015 est approuvé.

4. Suivi du procès-verbal de la 60^e séance tenue le 16 février 2015

Aucune question et aucun commentaire ne sont formulés.

5. Suivi des dossiers

On mentionne que depuis la dernière séance du CCA aucun dossier déposé à la CPTAQ a été autorisé ou refusé.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA est fixée au 20 avril 2015.

7. Information sur l'événement de porte ouverte

On rappelle qu'à la suite d'une suggestion de la présidente du CCA d'organiser et de tenir un événement de porte ouverte d'information et de consultation afin d'obtenir l'opinion des propriétaires de terrain agricole et des intervenants du secteur agroalimentaire, les services de M. Jean-Jacques Simard, agronome ont été retenus pour, entre autres, participer à l'organisation, à l'animation et au suivi de l'événement.

M. Simard, trace un bref portrait de l'événement en insistant notamment sur :

- L'événement se tiendra à la Maison du Citoyen le mercredi 1^{er} avril 2015;
- Près de 200 personnes (producteurs agricoles, propriétaires de terrain agricoles, intervenants du secteur agroalimentaire) recevront une lettre d'invitation signée par la présidente du CCA;
- Le directeur régional du MAPAQ, M. Yves Lévesque agira à titre de conférencier;
- Le programme de la soirée prévoit un repas, un mot de bienvenue, la conférence de M. Lévesque, une présentation des principaux règlements d'urbanisme, la tenue de deux ateliers, une plénière et un mot de la fin;
- Un rapport synthèse de l'événement, incluant des recommandations, sera préparé et transmis aux membres du CCA à la séance du 20 avril 2015;
- Des communications ont été effectuées auprès de la Financière agricole du Québec;
- La TAO et l'UPA publiciseront auprès de leur clientèle respective la tenue de cet événement.

Départ de M. Jean-Jacques Simard.

On convient de traiter immédiatement le sujet inscrit à l'article 10.

10. Information sur la Tournée des élus de la table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)

Le directeur de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO), M. Vincent Philibert, donne quelques informations sur la TAO et la tournée des élus en insistant, entre autres, sur :

- La TAO est un organisme à but non lucratif chapeauté par un conseil d'administration composé de 21 membres;
- La mission de la TAO est d'identifier et de coordonner les priorités du secteur agroalimentaire et d'en favoriser la réalisation, le tout en soutenant la commercialisation, la promotion et la valorisation du secteur et de ses produits;
- Le C.A. de la TAO a décidé d'organiser une tournée de la région visant à sensibiliser le milieu politique de l'Outaouais face au potentiel et aux enjeux que présente le secteur agroalimentaire;
- Trois tournées ont été effectuées à ce jour : MRC de Papineau en février 2015, MRC du Pontiac et MRC de la Vallée-de-la-Gatineau la semaine dernière;
- La tournée, à bord d'un autobus, comprend plus ou moins trois visites de producteurs agricoles incluant un dîner-conférence;
- La tournée de la Ville de Gatineau se tiendra le vendredi 24 avril 2015.

M. Philibert suggère qu'un sous-comité organisateur de la tournée, composé de 5 à 10 personnes soit créé dont le mandat sera, notamment, d'identifier les participants et d'identifier les lieux à visiter. Un budget devra être disponible pour couvrir les coûts de déplacement et de repas.

M. Mike Duggan mentionne qu'il est disponible pour faire partie du sous-comité organisateur. On mentionne également qu'une ou deux personnes du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) seront identifiées pour faire partie du sous-comité.

Départ de M. Vincent Philibert.

On revient à l'article 8.

8. Période publique de questions des citoyennes et citoyens

Arrivée de M. Dominic Hamelin-Jonhston.

M. Dominic Hamelin-Jonhston explique qu'il souhaite que la Ville de Gatineau assouplisse sa réglementation afin d'autoriser l'apiculture en milieu urbain.

Arrivée de M. Pablo Berlanga.

M. Hamelin-Jonhston, mentionne que la production de miel dans les milieux urbains est une activité en plein essor. Il souligne plusieurs avantages de cette activité notamment le nombre de jardins communautaires présents à Gatineau, le besoin de pollinisation, la variété et la quantité des sources florales (parcs, plates-bandes, jardinières, etc.), et ce, dans un environnement où l'utilisation de pesticides est minimale.

Quelques questions, réponses et commentaires sont formulés sur :

- Une pétition en cours de signature (plus de 200 signataires) pour inviter la Ville de Gatineau à modifier sa réglementation en vue de permettre l'installation de ruches en milieu urbain;
- L'objectif fixé au Schéma d'aménagement et de développement de favoriser des activités agricoles sur tout le territoire gatinois, entre autres, par la mise en place d'un cadre réglementaire visant à permettre l'agriculture urbaine;
- La réglementation provinciale minimale à respecter en ce qui a trait à la localisation des ruches abritant une colonie d'abeilles, notamment à une distance de 15 m d'un chemin public ou d'une habitation;
- Le nombre de ruches et le nombre d'abeilles ouvrières par ruches;
- La superficie (l'aire) de butinage des abeilles ouvrières et leur cycle de vie.

Départ de MM. Dominic Hamelin-Jonhston et Pablo Berlanga.

9. Information sur la mise en place du marché de la Fonderie

On présente le projet d'un marché public permanent à Gatineau en insistant, entre autres, sur :

- La définition d'un marché public aujourd'hui : Un lieu de consommation, un établissement d'affaires, un soutien à la production agricole régionale, un espace public, un repère, un lieu d'échanges, une destination festive, un soutien à l'entrepreneuriat régional, etc.;
- L'opportunité à exploiter : une demande non comblée de 31,5 M\$ annuellement, une offre très limitée, un site et un bâtiment (la Fonderie) disponible, à fort potentiel;
- Des conditions gagnantes : Un site et un bâtiment exceptionnel au centre-ville, une production agricole disponible, des consommateurs, des producteurs et des commerçants, un appui de l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ);
- Le programme d'aménagement : À l'intérieur, 12 à 15 occupants, 20 à 25 étals, 3 à 5 espaces d'entreposage, une aire d'événements. À l'extérieur, 15 à 20 étals, 200 cases de stationnement.

Questions, réponses et commentaires :

- Un plan financier est disponible et sera transmis, pour information, aux membres du CCA;
- La gestion de l'impact du marché permanent de la Fonderie sur les marchés saisonniers;
- Les coûts de location d'un étal;
- L'offre, la distribution, l'accessibilité, la transformation;
- Les investissements requis de la Ville de Gatineau;

- Les travaux de décontamination du site qui ont été effectués dans la section avant de la propriété.

Départ de M. Réjean Martineau.

On retourne à l'article 11.

11. Demande d'exclusion de la zone agricole formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec du lot numéro 5 383 714 du cadastre du Québec afin de permettre la réalisation d'un projet commercial à l'intersection du chemin Filion et de la rue Georges – District électoral de Masson-Angers – Marc Carrière

On présente une demande d'exclusion de la zone agricole permanente dans le but de permettre la réalisation d'un projet commercial à l'intersection du chemin Filion et de la rue Georges, secteur de Buckingham à Gatineau en précisant que seule une municipalité régionale de comté (la Ville de Gatineau possède les pouvoirs d'une MRC) peut présenter une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole et en insistant sur :

- La description géographique du site;
- La limite de la zone agricole permanente;
- Les justifications de la demande : La propriété bénéficie d'un droit acquis pour l'utilisation commerciale; le potentiel agricole restreint; les distances séparatrices exigées ne seront pas modifiées; les critères applicables de la CPTAQ sont respectés;
- Les objectifs et critères applicables du schéma d'aménagement et de développement qui sont respectés;
- Les usages qui sont autorisés en vertu du Règlement de zonage numéro 502-2005;
- Le projet commercial qui sera réalisé sur le site.

Questions, réponses, commentaires sur :

- Le type de sol qui est constitué de remblais (stationnement incitatif de la STO);
- L'information et la consultation des citoyens du secteur immédiat;
- L'opinion du conseiller du district concernant la demande d'exclusion de la zone agricole dans le but de permettre la réalisation d'un projet commercial à l'intersection du chemin Filion et de la rue Georges;
- Les critères d'analyse de la CPTAQ des zones agricoles permanentes de la Ville de Gatineau et de la municipalité de l'Ange-Gardien;
- L'avenir de la propriété localisée entre le site visé par la demande d'exclusion et la municipalité de l'Ange-Gardien.

R-CCA-2015-03-16 / 02

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, seule une municipalité régionale de comté peut présenter une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 264.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Gatineau a les mêmes pouvoirs et responsabilités qu'une municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la propriété bénéficie d'un droit acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour une utilisation commerciale et est actuellement occupée par ce type d'usage;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du site est restreint, compte tenu des travaux de remise en état du sol qu'il serait nécessaire de réaliser pour rendre à nouveau le site propice à la culture;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'augmentation des distances séparatrices exigées pour les élevages existants et futurs, étant donné qu'il s'agit d'un secteur agricole cerné par le périmètre urbain de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE son exclusion de la zone agricole contribuera à la mise en œuvre de la vision contenue dans le Schéma d'aménagement et de développement afin de développer et de densifier ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la structure commerciale intégrée au Plan d'urbanisme, le site est localisé dans un secteur identifié comme un noyau commercial de quartier;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage ne confère pas au site une vocation agricole conventionnelle en permettant une grande variété d'usages commerciaux;

Que le Service de l'urbanisme et du développement durable propose au Comité consultatif agricole qu'il recommande au conseil d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec du lot numéro 5 383 714 du cadastre du Québec afin de permettre la réalisation d'un projet commercial à l'intersection du chemin Filion et de la rue Georges.

RECOMMANDÉE

12. Sujets divers

a. La production de miel, la pollinisation, les jardins de Métis et le site Cook

Un membre du CCA mentionne que les jardins de Métis sont un bel exemple d'intégration de ruches, de production de miel et de pollinisation qui pourrait servir de modèle pour le site Cook.

b. Événement de porte ouverte

On suggère que les personnes ne pouvant pas se libérer lors de la soirée porte ouverte puissent être invitées à transmettre leurs commentaires au SUDD.

On suggère également que les personnes ne pouvant comprendre le français et s'exprimer en français puissent quand même participer activement à cet événement.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 40.